



Un enseignement de qualité depuis 1986  
ÉTABLISSEMENT RECONNU par le Rectorat de Paris  
et membre de la FEDE  
DIPLOMES DU BTS AU MASTER

# TAXE D'APPRENTISSAGE

CHOISISSEZ DE SOUTENIR LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS !

L'Institut des Techniques Informatiques et Commerciales forme un grand nombre d'élèves aux principaux **BTS, DEES, Bachelors et Masters** dans les domaines de l'Informatique, du Commerce, du Marketing, du Management, de la Comptabilité, de la Finance, de la Gestion et des Ressources Humaines.

En formation initiale ou en alternance, l'ITIC offre à ses étudiants une formation de qualité dispensée par des professeurs hautement qualifiés, dotés d'une grande expérience dans l'enseignement et occupant des postes importants dans des sociétés de renom. Cette double casquette permet des cours de haut niveau s'appuyant sur des cas concrets que chacun pourra retrouver dans sa vie professionnelle.

Nous privilégions l'enseignement pratique à l'enseignement théorique, c'est pour cela qu'après s'être assuré que les bases fondamentales ont bien été assimilées, elles sont tout de suite mises en pratique. A échelle humaine et chaleureuse, l'ITIC se situe au cœur de Paris, dans un quartier facilement accessible et agréable, à proximité du Père Lachaise.

Notre structure permet un suivi personnalisé et individuel de ses étudiants et a pour vocation de permettre à tout jeune, quelle que soit son origine scolaire (enseignement général, technologique ou professionnel), d'obtenir un diplôme d'Etat ou Européen, dans des conditions scolaires et professionnelles optimales.

L'ITIC s'est fixé comme projet central de réussir l'intégration la plus directe possible de ses étudiants dans le milieu professionnel. Les cursus, les méthodes pédagogiques et l'organisation de l'école elle-même visent cet objectif prioritaire.

**POUR NOUS PERMETTRE DE MENER À BIEN TOUTES CES MISSIONS, L'ITIC A BESOIN DE TOUT VOTRE APPUI HUMAIN, INTELLECTUEL ET FINANCIER.** Nous remercions les entreprises qui nous rejoignent chaque jour et nous font confiance.

*Johann HAGEGE - Directeur*



190bis, boulevard de Charonne - Paris 20<sup>ème</sup>  
Tél : 01 43 73 20 40 - Fax : 01 43 73 00 36  
contact@iticparis.com



[www.iticparis.com](http://www.iticparis.com)

Un espace dédié sur notre site pour un recrutement rapide et efficace

# FORMER NOS ÉTUDIANTS POUR RÉPONDRE À VOS EXIGENCES, TELLE EST NOTRE LIGNE DIRECTRICE DEPUIS PLUS DE 25 ANS

## Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à l'ITIC ?

Nous le savons, vous êtes sollicités de toutes parts pour le versement de votre Taxe d'Apprentissage. Alors, pourquoi votre choix doit-il absolument s'orienter vers l'ITIC ?

### DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES

L'ITIC propose un large panel de formations allant du BTS jusqu'au Master, en passant par des DEES et des Bachelors, dont certains en double cursus. Ces formations pouvant toutes être faites en alternance, l'ITIC offre ainsi le choix d'un apprentissage correspondant aux besoins des entreprises.

L'objectif affiché de l'école est de proposer aux entreprises des étudiants suivants des formations qualifiantes et professionnalisantes, immédiatement opérationnels.

**Particulièrement attentive au marché de l'emploi et aux recrutements des entreprises**, l'école propose régulièrement de nouveaux diplômés afin de consolider sa présence dans tous les services des entreprises.

Les derniers diplômés inaugurés sont le diplôme européen de niveau BAC+3 en Ressources Humaines : le DEES Assistant de Gestion Ressources Humaines (DEESARH), et le Bachelor en Finance Contrôle Audit de niveau BAC+3 également, qui ont vu le jour à la rentrée 2011.

### FORMATION CONTINUE :

Un service entièrement dédié aux professionnels en activité souhaitant se former aux nouvelles problématiques de leur secteur et ainsi dynamiser leur carrière. Proposer des formations sur mesure répondant aux besoins spécifiques de chaque entreprise, telle est la volonté de notre équipe pédagogique.

Ces formations (DIF, CIF, Périodes de professionnalisation,...) peuvent évidemment être financées, dans le cadre de la formation continue, par l'entreprise, un OPCA, le FONGECIF, ou tout autre organisme.

### UNE INTÉRACTIVITÉ AU CŒUR DE NOTRE ORGANISATION :

Un espace dédié aux entreprises\* sur notre site [www.iticparis.com](http://www.iticparis.com) permet de :

- déposer une offre de stage ou d'alternance qui sera diffusée à tous nos étudiants disponibles
- déposer une offre d'emploi (CDD ou CDI) qui sera diffusée à tous nos anciens étudiants diplômés
- consulter les CV de nos étudiants grâce à notre CVthèque en ligne
- nous faire part de vos besoins spécifiques en matière de formation professionnelle continue

\*Inscription gratuite sur [http://www.iticparis.com/inscription\\_entreprise](http://www.iticparis.com/inscription_entreprise)

Parallèlement à cet espace interactif, et selon la disponibilité de chaque entreprise, nous organisons des journées de sessions de présentation et de recrutement de nos étudiants, appelées speed meeting, pendant lesquelles les recruteurs présentent leur entreprise et leur besoin à un auditoire présélectionné par nos soins, et peuvent faire passer des entretiens de recrutement aux étudiants.



## L'ITIC EN CHIFFRE :

Plus de **25 ans d'expérience** / **20 diplômes** / **3 cycles d'enseignement** :  
**2 ans (BTS)**, **3 ans (DEES et Bachelors)** et **5 ans (Masters)**  
**4 secteurs d'activités** : Commerce/Marketing, Comptabilité/Finances, Informatique et Ressources Humaines / **Près de 3000 entreprises partenaires**  
**500 étudiants par an** / **Des classes de 30 étudiants maximum**  
**Un corps enseignant de 50 professeurs qualifiés et expérimentés encadrés par 3 responsables pédagogiques**  
**Un taux de réussite par diplôme supérieur à 70%**

## TISSER DES RELATIONS ÉTROITES AVEC LES ENTREPRISES QUI NOUS FONT CONFIANCE :

Nous tissons des relations étroites avec nos entreprises partenaires qui vont au-delà du simple recrutement des étudiants en stage ou en alternance :

- Formation sur mesure des salariés en poste
- Création de classes dédiées (étudiants en alternance formés aux spécificités de l'entreprise)
- Sélection des candidats en fonction des spécificités demandées (bilingue, expérience dans le domaine ou non, proximité du lieu de travail, etc...)
- Suivi de la satisfaction de l'entreprise vis-à-vis des étudiants en poste tout au long de l'année
- Montage intégral des dossiers de prise en charge des formations (Alternance, stage, CIF, DIF, période de professionnalisation, etc...)
- Aide au recrutement d'anciens étudiants diplômés

Le fait que notre école soit à taille humaine nous permet une grande réactivité et une grande adaptabilité au regard des nombreuses exigences des entreprises. **Chaque entreprise dispose d'un interlocuteur unique qui connaît parfaitement les problématiques et particularités de chaque demande**, ce qui optimise les processus de recrutement et de formation.

Taxe d'apprentissage, Stages et Alternance  
Anthony NACCACHE - 01 43 73 20 40  
[anthony@iticparis.com](mailto:anthony@iticparis.com)



Formation continue  
Johann HAGEGE - 01 43 73 20 40  
[direction@iticparis.com](mailto:direction@iticparis.com)

## QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est un impôt annuel obligatoire pour toutes les entreprises, destiné à favoriser la formation des jeunes. Elle correspond à 0,5 % de la masse salariale brute de l'entreprise.

La date limite de versement est le 28 février de chaque année (en l'état actuel de la législation).

**LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST LE SEUL IMPÔT DONT VOUS CHOISISSEZ LE BÉNÉFICIAIRE.**

## À QUOI NOUS SERVIRA-T-ELLE ?

### Aménagement de nouveaux locaux :

Nous ne pouvons proposer de nouvelles formations dans de bonnes conditions de travail sans aménager de nouveaux espaces. De nouveaux locaux vont donc voir le jour dans le 11ème arrondissement de Paris, et nous permettront d'accueillir de nouveaux étudiants dans un cadre de travail et de confort optimal :

- huit nouvelles salles de classe à aménager (tables, chaises, vidéo-projecteur, écran, tableau interactif, aménagement informatique, ...)
- une nouvelle cafétéria plus grande et conviviale
- un bureau pour le BDE
- de nouveaux bureaux pour notre service Relations Entreprises qui va voir son effectif doubler pour encore mieux vous servir

Les locaux en question ayant accueilli une station service auparavant, de très gros travaux sont à faire, avec un budget conséquent...

## AMÉLIORATION DES MOYENS PÉDAGOGIQUES DE L'ITIC :

- Achat, location et entretien de matériel et de biens d'équipements pédagogiques (ordinateurs, logiciels, écrans, imprimantes, tableaux interactifs, manuels de référence...)
- Rémunération de conférenciers et d'intervenants apportant aux étudiants un complément de formation et d'information précieux
- Travaux d'entretien et d'amélioration des locaux existants
- Rémunération des enseignants



**POUR MIEUX CONNAÎTRE L'ITIC, NOUS CONTACTER VOUS INFORMER, NOUS RENCONTRER ...**

190bis, boulevard de Charonne - 75020 Paris

Tél. : 01 43 73 20 40 - Fax : 01 43 73 00 36 - e-mail : [contact@iticparis.com](mailto:contact@iticparis.com)

**[www.iticparis.com](http://www.iticparis.com)**

**Taxe d'apprentissage, Stages et Alternance**

Anthony NACCACHE - 01 43 73 20 40

[anthony@iticparis.com](mailto:anthony@iticparis.com)

**Formation continue**

Johann HAGEGE - 01 43 73 20 40

[direction@iticparis.com](mailto:direction@iticparis.com)

## MODE DE CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2011 SUR LES SALAIRES 2010

(Sources : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris)

L'ITIC est habilité en catégorie B de plein droit (et peut également percevoir la catégorie A et C par la règle du cumul).

**Date limite de versement le 28 février**

**MASSE SALARIALE (MS) - (BASE BRUTE SÉCURITÉ SOCIALE)**

**TAXE D'APPRENTISSAGE OU TAXE BRUTE  
= 0,5% X MS**

**FDNMA**

**22%**

**CFA**

**30%**

**HORS QUOTA**

**BAREME DE REPARTITION UNIQUE**

**48%**

**40%**

**CATÉGORIE  
A**

Ets  
Niveaux V & IV  
CAP BEP BAC PRO

**40%**

**CATÉGORIE  
B**

Ets  
Niveaux III & II  
BTS DUT  
Licence Pro

**20%**

**CATÉGORIE  
C**

Ets  
Niveaux I  
BAC+5 et plus...

Nous avons noué un partenariat avec la PEMEP qui permet, à montant de taxe équivalente pour vous, d'optimiser notre collecte (vous trouverez le bordereau PEMEP ci-après). Mais, bien entendu, vous pouvez utiliser les services de votre collecteur habituel. ITIC est habilité à recevoir la totalité de la taxe d'apprentissage en catégorie B (+A ou +C par cumul).

**Si vous avez votre propre organisme, nous vous remercions de préciser dans la rubrique "Reversement aux écoles", les catégories B, A+B ou B+C (100% ou moins) et le nom de notre école : ITIC - 75020 Paris.**



# TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

(Sur salaires 2011)

## ATTENTION

Bordereau, règlement et justificatifs à retourner impérativement avant le 29/02/12 à :

**PEMEP - 26 rue de Naples  
75008 PARIS**

Aide et conseils au :

**N°Indigo 0 820 20 23 31**

0,09 € TTC / MN

et sur **www.pemep.fr**

RAISON SOCIALE

## 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES ENTREPRISE

Contact  Tél.  Email

N° de Dossier  OPCA  **43-07**

Code NAF  CCN  N° SIRET

Cabinet Comptable

Nombre annuel moyen de salariés  Nombre total d'apprentis  Nombre d'apprentis présents au 31/12

Réservé au PEMEP

● Attention : si **apprenti** en 2011 **ET S ≤ 100 355 €**, alors entreprise exonérée ●

## 2 CALCUL CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE (CDA)

Total salaires bruts 2011 **S**  € X 0,18% = **A**  €

## 3 ENTREPRISE DE 250 SALARIÉS ET + CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE (CSA)

**Nouveauté 2012 : uniquement pour les Entreprises ayant 250 salariés et plus, merci de compléter le tableau ci-dessous :**

	Contrat Apprentis.	Contrat Pro.	VIE	CIFRE	TOTAL	Taux d'Alternants
Nombre Moyen annuel de :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> %

Total salaires bruts 2011 **S**  € X **G**  %\* = **B**  €

\* Se reporter à la notice ou au Portail [www.pemep.fr](http://www.pemep.fr) pour définir le taux de la case G

## 4 CALCUL TAXE D'APPRENTISSAGE : VERSEMENT INTÉGRAL

Total salaires bruts 2011 **S**  € X 0,50%\*\* = **C**  €

Frais de stages (Joindre la copie de la convention de stage).

Se reporter à la notice ou au Portail [www.pemep.fr](http://www.pemep.fr)

**D**  €

Dans la limite de 4 % de la taxe (C)

Taxe d'apprentissage nette

\*\* Pour départements 57, 67, 68 alors C = S x 0,26 %.

C - D = **E**  €

Taxe Nette

Libellez votre chèque à l'ordre du **PEMEP** Montant à verser (arrondir à l'euro) **A + B + E = F**  €

**Bordereau, règlement et justificatifs à retourner impérativement à : PEMEP - 26 rue de Naples - 75008 PARIS**

Informations et taux sous réserve de modification législative. Consultez le site : [www.pemep.fr](http://www.pemep.fr)



## VERSEMENT ET CALENDRIER :

Obligation pour les entreprises de passer par un OCTA (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage) pour s'acquitter du paiement de la taxe. Les règlements doivent nous parvenir avant le 29 février 2012 inclus, libellés à l'ordre du **PEMEP**.

## ASSIETTE ET TAUX :

La taxe d'apprentissage est due dès le premier euro de salaire versé au cours de l'année civile 2011 par toutes les entreprises redevables de l'Impôt sur les Sociétés (I.S) ou des Bénéfices Industriels et Commerciaux (B.I.C). La masse salariale figure sur la Déclaration Automatisée des Données Sociales-Unifiée (DADS-U). Le taux de la taxe d'apprentissage est de 0,50% de la masse salariale pour la France métropolitaine ainsi que pour les DOM, et de 0,26% pour les départements 57, 67, 68.

## A

### COMMENT REMPLIR VOTRE BORDEREAU DE TAXE D'APPRENTISSAGE

#### ① INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Merci de renseigner ou de corriger vos données (si vous employez des apprentis, merci de remplir les cadres prévus à cet effet). **OPCA** signifie Organisme Paritaire Collecteur Agréé (pour la formation continue et la professionnalisation). **CCN** : indiquez le numéro de votre Convention Collective Nationale, si vous en appliquez une.

#### ② CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE (CDA) :

Son taux est de 0,18 % de la masse salariale.

#### ③ ENTREPRISES DE 250 SALARIÉS ET PLUS - CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE :

Si votre entreprise a 250 salariés ou plus, elle doit avoir 4% de Contrat d'Apprentissage, de Professionnalisation, de Conventions Industrielles de Formation par la REcherche et/ou de Volontariat International en Entreprise. Dans le cas contraire, se reporter au tableau ci-dessous afin de déterminer le taux (case G) à appliquer pour calculer le montant dû au titre de la CSA :

Taux (G)	Nbre moyen d'alternants	inférieur à 1%	de 1 % inclus jusqu'à moins de 3 %	de 3 % inclus jusqu'à moins de 4 %
Taux de la CSA		0,104 %		
Départements 57,67,68 (G)		0,3 % si ≥ 2000 salariés	0,052 %	0,026 %
Taux de la CSA		0,2 %		
Autres départements (G)		0,3 % si ≥ 2000 salariés	0,1 %	0,05 %

#### ④ CALCUL TAXE D'APPRENTISSAGE, VERSEMENT INTÉGRAL :

Indiquez votre masse salariale 2011 et appliquez le taux de 0,50 %.  
Le **PEMEP** transmettra votre taxe aux différents destinataires (*Trésor Public, CFA, Ecoles*).

#### DÉDUCTIONS DES FRAIS DE STAGE (sous réserve de modifications législatives) :

La déduction des frais de stage est limitée à 4 % de la taxe brute (*case C du bordereau*). Il doit s'agir de stages obligatoires prévus par une convention de stage signée par l'entreprise, le stagiaire et une école habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage en 2012. Merci de joindre **IMPÉRATIVEMENT** le(s) convention(s) de stage(s) signée(s) avec le formulaire de versement.

- Calcul et Informations disponibles sur le site : [www.pemep.fr](http://www.pemep.fr) ●

#### ⑤ APPRENTIS :

Pour toute entreprise ayant au moins un apprenti sous contrat présent au 31/12/2011 nous procédons, conformément à la législation en vigueur, à un reversement au CFA d'accueil, dans la limite du quota disponible (**Concours Financier Obligatoire**).

#### ⑥ VERSEMENTS PARTIELS :

Nous vous conseillons de contacter nos services afin que nous vous indiquions la répartition en catégories de votre taxe.

## B

### INTERLOCUTEURS ET RENSEIGNEMENTS

**HOTLINE :** **N°Indigo 0 820 20 23 31**

0,09 € TTC / MN

● Internet : [www.pemep.fr](http://www.pemep.fr) - email : [taxe@pemep.fr](mailto:taxe@pemep.fr)

TITULAIRE DU COMPTE : **PEMEP 12** - 26 rue de Naples - 75008 PARIS

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	00453	0000008700E	45	LCL PARIS ANJOU (00453)
IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE - I.B.A.N. et B.I.C.				
IBAN : FR19 3000 2004 5300 0000 8700 E45			BIC (Bank Identifier Code) CRLYFRPP	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - Compte PEMEP 2012				

**Pour tout règlement par virement, merci d'indiquer à votre banque :**  
votre **numéro de Siret**, votre numéro National d'Émetteur  
et le libellé exact de votre Raison Sociale

Toutes les informations disponibles sur le portail [www.pemep.fr](http://www.pemep.fr)